

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 11 septembre à 20 h,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des fêtes;

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul – DEGOUTTE Vincent – BADAUD Michel - GAUDARD Gersande - GAUDARD Yves - MANIZAN Pauline – MICHAUD Cédric – PAYANT Laurent - SIMON Karen - BOUILLER Dominique – COUDOUR Thierry.

Aucun absent

Monsieur Michel BADAUD est nommé secrétaire de séance.

En regard des circonstances, monsieur le Maire propose que la réunion se tienne avec comme seul public Madame Huguette BANUS, secrétaire de mairie.

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL :

. Assainissement collectif :

Monsieur Vincent DEGOUTTE fait un point sur l'assainissement collectif :

- . création du réseau d'assainissement collectif allant de la Sapine au Trève en 1960. Environ 40 maisons y sont raccordées.
- . en 2007, une étude sur le réseau et le système d'assainissement a été réalisée.
- . en 2012, un courrier du Directeur Départemental des Territoires (service eau et environnement) alertant sur la nécessité de mettre aux normes notre assainissement. Ce courrier a été renouvelé en décembre 2017.
- . en janvier 2018, une réponse du maire engageant la commune à débiter une étude sur l'état du système dans un délai d'un an.
- . en 2019, une demande d'assistance technique a été faite auprès du Département. Elle consiste en des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'accompagner la commune dans le choix d'un bureau d'études et d'un maître d'œuvre.
- . cette convention, entre le Département et la commune, a une durée de 18 mois. Son coût est de 1 €/habitant.
- . en début d'année 2020, des bureaux d'études ont été consultés pour une étude de faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement collectif à l'aide du cahier des charges rédigé par le Département. Les 5 offres reçues ont été examinées par le Département. 2 critères ont été retenus : le prix et la valeur technique. Le bureau d'études SEDIC a été classé premier. Son offre est retenue à l'unanimité.

Deux subventions ont été demandées : une auprès du Département, et une auprès de l'Agence de l'Eau. Nous attendons les accords.

. Assainissement non collectif :

8 personnes ont bénéficié de l'opération de réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, menée par la SAUR et subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Une deuxième opération va être lancée pour 7 dossiers. Une aide de 60 % sur 8 500 € de travaux sera accordée aux demandeurs. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes : être propriétaire depuis plus de 10 ans - réhabilitation ou création d'une installation d'assainissement – les travaux devront être effectués par une entreprise. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 31 octobre 2020. Une communication sera faite (courriers, presse ...).

II – ADRESSAGE :

L'opération est terminée. Il reste 12 plaques de rues à poser dans le bourg.

Monsieur le Maire donne connaissance du bilan comptable, soit :

- . dépenses H.T 9 684,85 €
- . subvention CD 42 (60 %) 5 810,91 €

Des problèmes rencontrés lors du branchement de la fibre sont signalés : les numéros de THD42 ne correspondent pas aux numéros donnés aux maisons lors de l'adressage.

III – RENOVATION DE L'ECLAIRGE PUBLIC :

Monsieur le Maire donne connaissance qu'un projet de rénovation de l'éclairage public a été étudié par l'équipe municipale précédente avec l'aide technique et financière du SIEL.

Le montant de l'opération est de 33 539 €. La participation du SIEL est de 44%, soit 14 757 €. La part restant à la charge de la commune est de 18 782 €.

Une subvention DETR (Etat) de 6 805,42 € nous a été accordée. Elle est valable jusqu'en juin 2022.

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas lancer cette opération cette année.

IV – POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE :

Pour l'année scolaire 2020/2021, 18 élèves sont scolarisés à Souternon, 12 élèves à Grézolles et 21 élèves à St Julien d'Oddes.

Le temps de travail du personnel scolaire de Souternon a été modifié.

2 enfants de Souternon sont scolarisés à domicile.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

- 1) **Une Convention spécifique Ecoles Rurales** a été signée le 14 mai 2019 pour une durée de 3 ans entre l'Education Nationale et les communes de St Germain Laval, St Martin la Sauveté, Ailleux, Cezay, Pommiers, St Julien d'Oddes, Souternon, Grézolles, Nollieux, Bully, St Polgues, Vezelin sur Loire et Luré. Une prochaine réunion est fixée au mardi 06 octobre prochain. Suite au renouvellement des conseils municipaux, chaque commune doit nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant. Pour notre commune, Mr Paul PETITBOUT est nommé titulaire et Mme Karen SIMON est nommée suppléante.
- 2) **AGEDI** :
Il est rappelé que le syndicat mixte AGEDI est le fournisseur des logiciels de la mairie. Les membres du Conseil Municipal approuvent les statuts de ce syndicat mixte et désignent Monsieur Vincent DEGOUTTE délégué de la commune.
- 3) **WIFI 4U** :
Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce dossier.
- 4) **Point d'apport volontaire près du cimetière** :
La dalle a été refaite par la CCVAI et les containers ont été remis en place. Les anciennes dalles seront enlevées.
- 5) **Commission culture/communication** :
Madame Gersande GAUDARD fait le point sur «panneau pocket» qui fonctionne bien : de nombreux abonnés le consultent régulièrement. Un travail a été fait sur le site Internet de la commune ; Un Souternois a proposé son aide pour créer un nouveau site

6) **Commission voirie** :*

Monsieur Vincent DEGOUTTE donne connaissance du travail réalisé par cette commission :

- . 2 programmes de voirie sont budgétisés (voirie 2019 et voirie 2020)
- . divers projets de travaux ont été étudiés : abords de la bascule, chemin de Prachaise, chemin des Deux Eaux, chemin du Munet
- . 3 entreprises ont été sollicitées pour chiffrer ces travaux
- . la proposition de l'une des entreprises a été retenue par la commission. Elle devra être retravaillée car d'autres zones de travaux ont été rajoutées.
- . Une subvention sera sollicitée auprès du Département au titre des « amendes de police ».
- . Le bouchage des nids de poules dans les chemins, effectué en juin, n'a pas tenu partout et sera repris par l'employé communal.
- . le taillage des haies par l'entreprise Champagri commencera autour du 20 octobre.

7) **Commission bâtiments communaux** :

- . Les contrats de location de la salle des fêtes et de la salle des mariages ont été refaits.
- . le terrain situé à l'arrière de la salle des mariages a été nettoyé et cloturé.
- . la salle du dortoir de l'école a été repeinte.
- . salle des fêtes : actuellement un contrat est en cours avec la société E2S pour la maintenance du système de chauffage. E2S doit venir le 17 septembre prochain. Ensuite, nous dénoncerons ce contrat.

8) **CCAS** : une réunion sera organisée en octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.